

## CréaJeunes : accompagner les jeunes dans leur désir d'entreprendre

.....  
CréaJeunes  
Espace Bel Air  
113-115, rue Danielle-Casanova  
93 200 Saint-Denis  
Tél. : 0 810 708 780 ou 06 43 78 80 70  
www.adie.org  
.....

L'association pour le droit à l'initiative ( Adie ) a lancé à la fin 2007 un nouveau programme pour accompagner les jeunes des quartiers dans la création de leur entreprise. CréaJeunes vise à soutenir 2 000 jeunes dans leurs projets sur toute la France, dont 1 000 deviendront entrepreneurs. En 2008, plus de 360 jeunes de 18 à 30 ans ont suivi le programme.

L'Adie est une association reconnue d'utilité publique, créée en 1989. Elle a adapté à la France le principe du microcrédit. Il s'agit d'accorder des prêts de faible montant à des entrepreneurs ou à des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques. L'objectif est d'encourager les microprojets au niveau local et de permettre ainsi à des personnes exclues du marché du travail de créer leur propre emploi. Maria Nowak, la fondatrice de l'Adie, le résume en ces termes : « *Nous aidons les exclus à devenir créateurs de richesse.* »

La volonté de créer une entreprise est particulièrement présente chez les jeunes habitant les quartiers de la politique de la ville. Un sondage Adie/IFOP/Crédit immobilier de France d'avril 2006 a montré que un jeune sur deux et plus de une personne sur quatre issus de ces quartiers souhaitent créer leur entreprise. Ces résultats traduisent à la fois la difficulté de trouver un travail

salarié et le dynamisme de la population la plus jeune de France.

Pour répondre à cette demande, l'Adie a souhaité mettre en place un dispositif qui leur soit adapté. « *Pour eux, la création d'entreprise est une alternative pour s'en sortir. Les jeunes des quartiers porteurs de projets rencontrent des difficultés administratives, subissent des discriminations, rendant l'accès aux crédits bancaires très improbable. Pour ceux qui y parviennent, ils ont du mal à pérenniser leur entreprise* », observe Safia Tami, responsable de CréaJeunes en Île-de-France.

Une étude de l'Adie de mars 2008 montre en effet que le taux de pérennité à 2,5 ans des entreprises créées par des jeunes des quartiers de moins de 30 ans est de 10 points inférieur à celui des créateurs de l'Adie en général. Il fallait donc proposer des outils d'accompagnement spécifiques à cette population.

CréaJeunes est actuellement expérimenté en Île-de-France et dans 5 agglomérations : Bordeaux, Lille-Roubaix-Tourcoing, Lyon, Marseille et Toulouse.

CréaJeunes s'adresse en priorité aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires des minima sociaux et aux personnes de moins de 30 ans vivant dans les quartiers de la politique de la ville, quels que soient leur niveau de formation et leur expérience professionnelle.

L'antenne CréaJeunes d'Île-de-France s'est installée en octobre 2007 dans le quartier du Franc-Moisin à Saint-Denis, dans les locaux de l'Espace Bel-Air qui accueille depuis plusieurs années une pépinière d'entreprises et d'autres structures d'aide à la création d'entreprise comme la Maison de l'initiative économique locale (Miel). L'antenne d'Île-de-France est animée par 3 permanents et 20 bénévoles qui sont souvent d'anciens cadres d'entreprise. Les jeunes qui ont un projet sont orientés par les partenaires comme les missions locales, les pôles emploi, les plans locaux pour l'insertion et l'emploi (Plie), les maisons de l'emploi, les services jeunesse.

Un numéro Azur national (coût d'une communication locale) permet de prendre un premier contact pour s'informer sur les services proposés. Si le projet du jeune entre dans le cadre du dispositif, qu'il s'agit bien de créer une petite entreprise, il est invité à participer à une -réunion d'information collective. À l'issue de la réunion, un entretien individuel de sélection est proposé aux jeunes intéressés. Le chargé d'accompagnement et un bénévole rencontrent le jeune, testent ses motivations, évaluent la cohérence de son projet et son état d'avancement, s'assurent de son engagement à s'inscrire dans la durée dans le programme d'accompagnement proposé par CréaJeunes.

*CréaJeunes s'appuie sur des partenaires publics et privés :*

- Des entreprises citoyennes et des fondations : Arkéon Finance, la Fondation Demeter, la Fondation d'entreprise internationale Carrefour, la Fondation SFR, la Fondation Solidarité SNCF, la Fondation Total, la Fondation Vinci pour la cité, l'Institut Vedior pour l'égalité des chances, Hewlett Packard, Renault Retail Group, UBS, Logica ;
- Des collectivités locales des territoires concernés par le programme ;

- La Caisse des dépôts, la Délégation interministérielle à l'innovation, à l'expérimentation sociale et à l'économie sociale, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, l'Agence nationale pour l'emploi, le ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le Conseil national des missions locales ;

- Le Fonds social européen ;

- Les banques et les acteurs de la société civile.

Burson and Marsteller met à la disposition de l'Adie ses compétences dans l'élaboration du plan de communication. Brahim Asloum, champion olympique à Sydney en 2000, et Claude Brévan, ancienne déléguée interministérielle à la ville, parrainent le programme.

### Les trois missions de CréaJeunes

*1- Un accompagnement de deux à six mois en amont de la création d'entreprise*

Il s'agit d'aider les jeunes à préparer leur projet. Ils viennent deux jours par semaine à CréaJeunes suivre des formations collectives centrées autour de deux aspects : le développement personnel et la connaissance de l'entreprise.

Quatre modules de formation collective sont proposés :

- Vous et votre projet : prendre la parole, savoir présenter son projet.

- Vos clients et votre marché : connaître ses clients, trouver des fournisseurs, identifier ses concurrents.

- Votre business plan : élaborer un budget, évaluer ses charges, définir des prix. À l'issue de ce module, le porteur de projet produit son business plan.

- Votre démarrage et le suivi de votre activité : négocier avec les banques, anticiper les difficultés...

Tous ces modules sont animés par des bénévoles expérimentés. Des cours de droit, de comptabilité et de gestion

administrative sont également dispensés par des prestataires extérieurs. Les techniques du théâtre forum sont utilisées pour dynamiser le groupe, faciliter la prise de parole et amener les porteurs de projet à se positionner face à des situations dans lesquelles ils auront à se retrouver, comme un entretien avec un banquier par exemple.

À ces formations s'ajoute un suivi individuel régulier. Chaque jeune a un tuteur qu'il rencontre trois fois par mois. Ce dernier le fait bénéficier de son expérience et de son réseau. Ces accompagnants tentent de nouer des liens de proximité et de convivialité avec les jeunes. Pour certains, il s'agira d'abord d'aider le jeune à régler ses problèmes personnels.

Les jeunes sont également incités à effectuer des stages en immersion dans le secteur d'activité auquel ils se destinent. Ces stages leur permettent d'asseoir leurs motivations dans la voie qu'ils ont choisie. Le réseau des 59 000 entreprises de l'Adie constitue ici une ressource. Des ateliers d'échange avec des chefs d'entreprise sont aussi organisés pour se confronter à la réalité du monde de l'entreprise.

À la fin de ce cycle d'accompagnement, les jeunes se présentent devant un comité d'évaluation composé de personnes extérieures. Ils défendent leur projet devant un jury qui noue ensuite un dialogue constructif, leur apporte des conseils, les oriente, leur demande s'ils sont prêts à démarrer leur activité.

## 2- Un accompagnement post-crédation

Pendant dix-huit mois, les jeunes créateurs d'entreprise peuvent bénéficier de l'offre de services d'accompagnement post-crédation de l'Adie : soutien de l'activité par des bénévoles anciens chefs d'entreprise.

## 3- La possibilité d'obtenir un financement

Les jeunes peuvent solliciter un financement maximal de 10 000 euros qui est accordé uniquement s'il est nécessaire au lancement de l'activité et après accord du comité de crédit de l'Adie.

En Île-de-France, depuis le lancement de CréaJeunes en 2007, on compte 126 jeunes porteurs accompagnés à la fin de l'année 2008. 14 ont obtenu un prêt de l'Adie, 25 ont créé leur entreprise.

Les créateurs se lancent dans des activités diverses, surtout liées au commerce et aux services : petite restauration, services à la personne, livraison, événementiel, vente de vêtements et d'accessoires de mode, création artistique...

*« Ce qui compte, ce n'est pas tant de réussir à créer une entreprise, mais plutôt d'aider les jeunes à s'insérer dans un parcours professionnel, à se mobiliser autour d'un projet, à rebondir vers un emploi quand le projet n'est pas totalement finalisé »,* explique Hicham El Youssoufi, chargé d'accompagnement.

Après cette première année d'expérimentation, CréaJeunes Île-de-France souhaite accélérer le dispositif en accueillant chaque mois de 12 à 15 jeunes en formation.

---

Mots clés (indexation DPH) : JEUNE, CRÉATION D'ENTREPRISE, FORMATION ET EMPLOI

Fiche réalisée le 20/01/2009

---